



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LOUVATANGE**

SEANCE DU 22 juin 2024

Nombre :

- de conseillers en exercice : 7
- de membres présents : 7
- de votants : 7

Date de convocation :

12/06/2024

Date d'affichage :

03/07/2024

N° de délibération :

022-2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt deux juin à 14h00, le Conseil Municipal de Louvatange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de M. Martial MATZ, Maire.

Présents : Gérôme FASSET, Valérie BIDAL, Nicolas VUILLEMENOT, Olivier GUILLEMIN, Martial MATZ, Valérie POCARD, Mickaël REBILLET

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Nicolas VUILLEMENOT

Objet : Désignation des représentants de la commune au sein des organismes.

Vu la nécessité de désigner des représentants de la commune,
Considérant les différents organismes,

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal :

- Désigne en qualité de représentant de la commune au sein de l'ADMR :
Mme POCARD Valérie

- Désigne en qualité de représentant de la commune au sein de la PREVENTION ROUTIERE :
M MATZ Martial

- Désigne en qualité de représentant de la commune au sein du SOUVENIR FRANÇAIS :
M VUILLEMENOT Nicolas et M MATZ Martial

- Désigne en qualité de représentant de la commune au sein des **ANCIENS COMBATTANTS** :
M VUILLEMENOT Nicolas et M MATZ Martial

Fait et délibéré, les jour, mois et an

Pour extrait conforme

Le/la secrétaire
Nicolas VUILLEMENOT



Le Maire
Martial MATZ

